

Le 25 février 2016, convocation a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de ROYAT, **le Mercredi 2 Mars 2016 à 18 heures 30.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Présents :**

**Monsieur ALEDO Maire – Madame PRACROS Adjointe - Monsieur LUNOT Adjoint– Madame JARLIER Adjointe – Monsieur HEBUTERNE Adjoint - Madame AVRIL Adjointe - Monsieur AUBAGNAC Adjoint – Monsieur DOCHEZ Adjoint - - Monsieur MEYER Conseiller Municipal - Monsieur CHEVALIER Conseiller Municipal – Madame BILLARD Conseillère Municipale - Madame BUONOCORE Conseillère Municipale – Monsieur GAZET Conseiller Municipal – Monsieur GONZALEZ Conseiller Municipal – Madame SUSS-PORTAIL Conseillère Municipale - Monsieur BERNETTE Conseiller Municipal – Madame CALABUIG Conseillère Municipale – Monsieur IRAILAU Conseiller Municipal - Madame BASSET Conseillère Municipale –**

#### **Absents :**

**Madame ENJALBERT-RIEUTORD, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur ALEDO  
Madame VALVERDE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur GAZET  
Madame DENIZOT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame AVRIL  
Madame RUIN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur AUBAGNAC  
Madame BOUCHEREAU, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur HEBUTERNE  
Madame DEFRADAT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame PRACROS  
Monsieur CHOUVEL, Conseiller Municipal  
Monsieur PAULET, Conseiller Municipal**

**Madame BILLARD a été élue Secrétaire.**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

### **RATIFICATIONS**

#### **Pour la commune :**

##### **04/02/2016 :**

Monsieur Fabrice HAINAUT directeur de l'OPHIS – 32 rue de Blanzat à Clermont-Ferrand est autorisé à réaliser des travaux sur le domaine public : balcons en saillie au droit de la propriété sise 12 rue de la Pépinière à ROYAT, cadastrée AD N° 297.

Conformément au dossier déposé, les balcons en saillie auront une largeur de 0,80 m et auront une hauteur sous saillie respectivement de 2,70 m et 5,82 m.

##### **04/02/2016 :**

Le droit de préemption dont dispose la Ville de Royat est délégué à Monsieur le Directeur de Logidôme 14 rue Buffon 63000 Clermont-Ferrand à l'occasion de l'aliénation de la vente d'un immeuble cadastré section AM 354 et AM 544 sis 37 route de Gravenoire à Royat destiné à produire des logements conventionnés. Ce bien a fait l'objet d'une déclaration d'aliéner au prix fixé par les Services Fiscaux soit cent cinquante mille huit cent euros (150 800 euros) dont 9 800 euros de commission d'agence.

**09/02/2016 :**

Il est conclu un contrat pour le transport des enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) de Royat, avec la Société NENOT INTERTOURISME sise rue Jules Verne 63110 Beaumont N° SIRET 3291 7848700057 ;

Le contrat est conclu pour une prestation annuelle de 13 940 € HT, soit 15 334 € TTC avec un taux de TVA à 10%.

**Pour les Thermes :****28/01/2016 :**

Dans le cadre de la formation CQP d'agent thermal, il est conclu une convention de mise à disposition de locaux et moyens matériels avec la société HECATE FORMATION – 26/34 avenue de la Croix Saint Martin 03200 VICHY.

Cette convention prend effet à compter du 28 janvier 2016 et jusqu'au 4 avril 2016.

Le coût de la prestation est de 5000,00 € TTC

**28/01/2016 :**

Parce que l'établissement thermal achète des produits de la gamme KDS Dilution System chez ZEP INDUSTRIE, il est conclu une convention de mise à disposition de quinze centrales de dilution à titre gracieux avec la société ZEP INDUSTRIE – sise Rue Nouvelle – 28210 NOGENT LE ROI

Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et jusqu'à dénonciation par lettre recommandée avec AR.

Le coût de la prestation est de 0,00 euros TTC

**1<sup>er</sup>/02/2016 :**

Il est conclu une convention de gestion d'appareils automatiques avec la Société DISTRIBUTION AUTOMATIQUE ISSOIRIENNE située 13 impasse Emile Zola – ZI Les Listes 63500 ISSOIRE

L'installation de distributeurs de boissons et de viennoiseries est prévue pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le prix de vente est de 0,50 € TTC pour les boissons chaudes en gobelets. Les boîtes et les bouteilles sont vendues à partir de 1,00 € TTC et les confiseries, snacks à partir de 0,80 € TTC.

Une redevance sera reversée à la Régie à hauteur de 20% sur le chiffre d'affaire H.T.

**15/02/2016 :**

Un contrat concernant l'acquisition d'essuie-mains auprès de l'Entreprise FCH ayant été conclu, il est conclu un contrat de mise à disposition de 70 distributeurs Kimberly-Clark à titre gracieux avec la Société France Collectivité Hygiène – 570 rue des Mercières à Rillieux La Pape (69140).

Ce contrat prend effet à compter du 7 mars 2016 pour une durée de deux ans.

Il sera ensuite reconduit pour un an par tacite reproduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec AR 3 mois avant l'expiration de la période en cours.

**Information**

Rapport de Monsieur le Maire,

La Commune de ROYAT est sollicitée, plus principalement par de nouveaux habitants sur la problématique suivante : propriétaires d'un véhicule électrique et ne disposant pas de garage, ils ne trouvent pas de bornes électriques sur la commune leur permettant de procéder au rechargement de leur véhicule.

Face à cette recrudescence de demandes, et dans le contexte de transfert de compétences voirie à la Communauté Urbaine, la Commune de Royat a adressé à Monsieur le Président de Clermont-Communauté, un courrier l'interrogeant sur un éventuel projet de déploiement d'infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans le cadre de l'agglomération.

**N° 2016/013**  
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Rapport de Monsieur le Maire,

La loi du 7 Août 2015 dite loi NOTRe modifie les dispositions du CGCT en matière de présentations des orientations budgétaires. Ce n'est plus seulement un débat, mais un rapport donnant lieu à débat dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Cette obligation s'applique aux communes de plus de 3 500 habitants.

Le rapport doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat intervient dans un contexte difficile pour plusieurs raisons :

- Une reprise économique toujours attendue depuis la grande crise de 2008 ;
- Une poursuite de la baisse des concours de l'Etat sur 3 années 2015/2017 ;
- Une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement repoussée par le gouvernement en 2017 ;
- Une accentuation de l'effet ciseaux charges/recettes pour les finances des collectivités.

**Contexte communal : Bilan de l'année 2015**

L'exécution du budget 2015 présente un résultat de fonctionnement 2015 excédentaire de 664 000 € qui, additionné à l'excédent de fonctionnement précédent, donne un solde créditeur de 1 400 000€.

En investissements, le résultat est excédentaire (+446 000€) pour un solde global négatif de reprise du déficit antérieur cumulé (- 400 000€).

De ce fait, les comptes de la commune font apparaître un résultat consolidé de + 1 000 000€.

Néanmoins, l'effet ciseaux se fait de plus en plus sentir avec :

- Une baisse des dotations de 140 000€ ;
- Une légère baisse des recettes des taxes sur les jeux à 740 000€
- Une baisse des dotations communautaires du fait de la création d'un service Droit des sols payant au sein de l'agglomération. En remplacement des services de l'Etat ;
- Une réforme des rythmes scolaires dont le coût s'élève à environ 60 000€ pour une compensation de l'Etat de 17 000€ ;
- Une stabilité des taux communaux des impôts locaux depuis 2009.

Les principales réalisations de travaux 2015 se situent :

- Aménagement devant le restaurant scolaire ;
- Aménagement de sécurité du carrefour Avenue Pasteur ;
- Aire de jeux Bld de Montchalamet ;
- Création d'un dortoir à l'école maternelle et construction d'un préau ;
- Mise en sécurité de toutes les salles sous le Casino ;

- Sans oublier les travaux de voiries, d'aménagement au Breuil, les diverses études AVAP, PLU et le démarrage de la réfection complète des rues Pépinière et Victoria...

### Perspectives 2016 :

Pour 2016, la rigueur budgétaire imposée par l'Etat par la baisse drastique et asphyxiante de la Dotation Globale de Fonctionnement qui diminuera à nouveau d'environ 140 000 € nous impose des choix difficiles pour amortir la baisse des recettes en conservant la qualité de vie que nous devons aux habitants.

Les principales orientations seront :

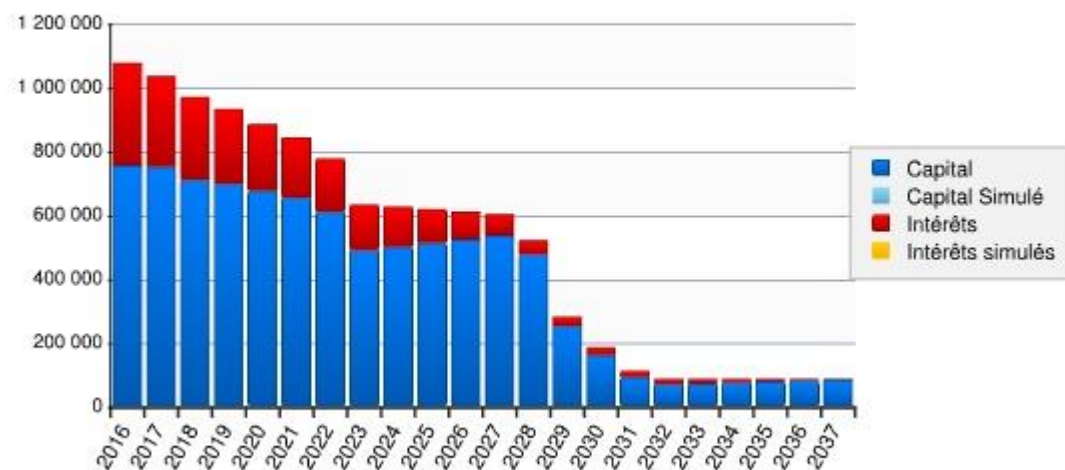
- la poursuite de la rigueur en matière de charges de fonctionnement. Débuté en 2008, cet exercice atteint ses limites ;
- Réflexion sur l'utilisation du levier fiscal afin de maintenir un autofinancement acceptable pour la commune ;
- Augmenter la mutualisation avec Clermont communauté.

Concernant le plan pluriannuel d'investissements (2016/2020):

- Poursuite des travaux de voirie engagés ;
- Plan pluriannuel de mise en accessibilité ;
- Construction avec Clermont Communauté d'un Equipement Communautaire de Proximité à vocation culturelle situé au Breuil.
- Engagement de la ville, avec ses régies, dans le processus de Station de Pleine Santé ;
- Poursuite du dossier petite enfance.

### La dette : Amortissement de la dette du Budget Principal

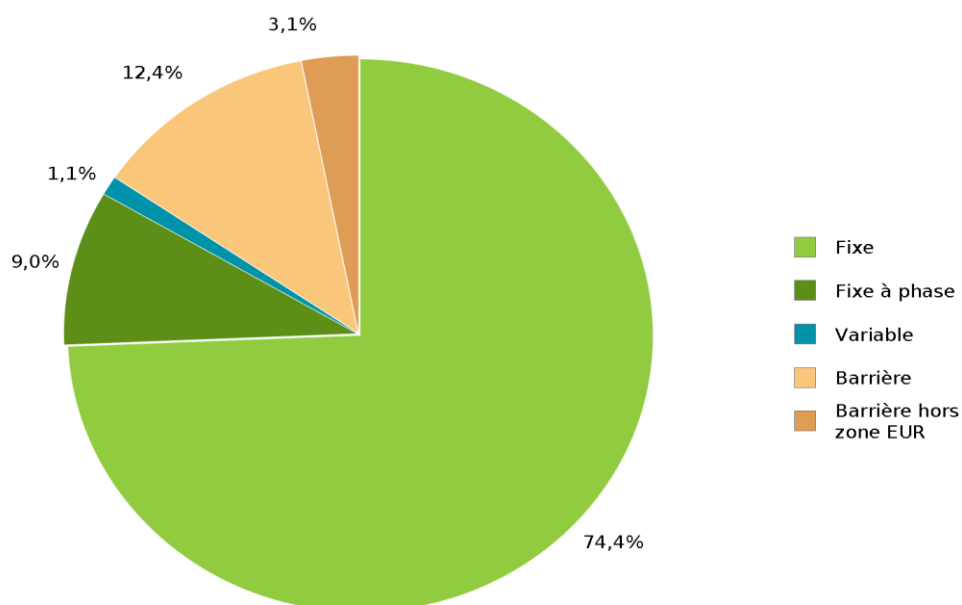
#### Flux de remboursement



La dette de la commune est une dette récente (- de 10 ans), d'une durée de remboursement longue (15, 20 et 30 ans) correspondant aux gros investissements structurants: construction ou réfection totale de réseaux et voirie.

## Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux (ExEx, Annuel)	moyen
Fixe	6 374 279.65 €	74,36 %	4,00 %	
Fixe à phase	775 000.00 €	9,04 %	2,68 %	
Variable	93 218.32 €	1,09 %	0,11 %	
Barrière	1 063 262.59 €	12,40 %	3,81 %	
Barrière hors zone EUR	266 813.61 €	3,11 %	3,65 %	
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 572 574.17 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,80 %</b>	



La dette de la commune est structurellement saine et dépourvue de tout emprunt toxique.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 du Budget Principal.

**N° 2016/014**

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 : BUDGETS ANNEXES BUDGET EAU**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27/01/2014 abaisse le seuil démographique de création de communautés urbaines de 450 à 250 000 habitants.

De nombreuses agglomérations sont rentrées dans ce cadre dont Clermont Communauté.

La communauté urbaine exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

- En matière de gestion des services d'intérêt collectif : EAU et ASSAINISSEMENT.  
Ce transfert de compétence devrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Aussi en 2016, ce pourrait être le dernier débat sur ces budgets annexes.

**Bilan 2015 :**

Ce budget est largement équilibré par des excédents antérieurs reportés.  
Le résultat de fonctionnement déficitaire de 90 00€ et largement couvert par l'excédent de fonctionnement reporté et le résultat à affecter s'élève à 128 000€.  
En investissements, le résultat est déficitaire de 33 000€. Avec un excédent antérieur reporté, le résultat à reporter est de 105 000€.

Les investissements réalisés ont été consacrés à la protection des captages et à l'achat de terrain.

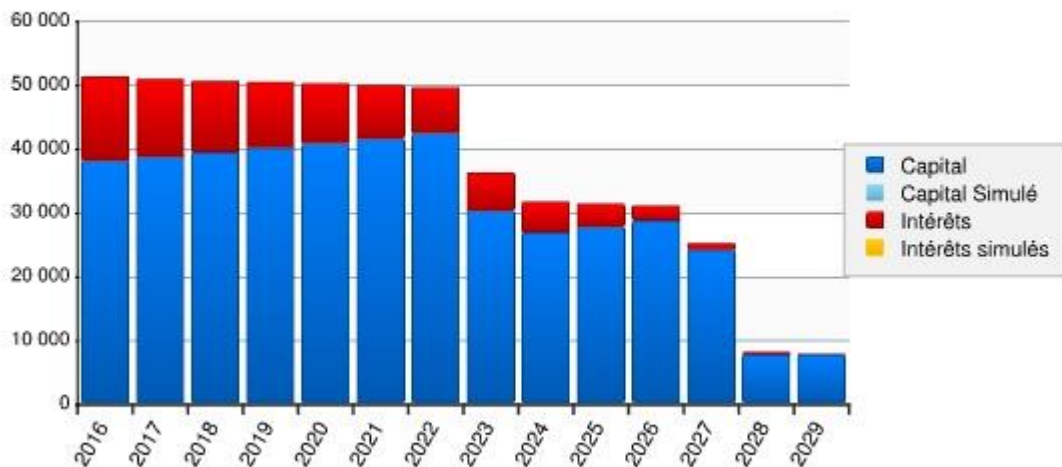
**Perspectives 2016 :**

Les recettes et les charges n'évoluent peu. Environ 300 000 m3 sont facturés par notre prestataire.  
Peu de charge hormis le paiement des intérêts d'emprunts et les amortissements qui sont une recette d'investissements.  
Les bons résultats d'exploitation des années précédentes permettent d'envisager un important autofinancement de 176 000€.

Les travaux d'adduction d'eau des rues Victoria et Pépinière seront couvertes par les recettes de la section d'investissements.

**La dette :**

**Flux de remboursement**

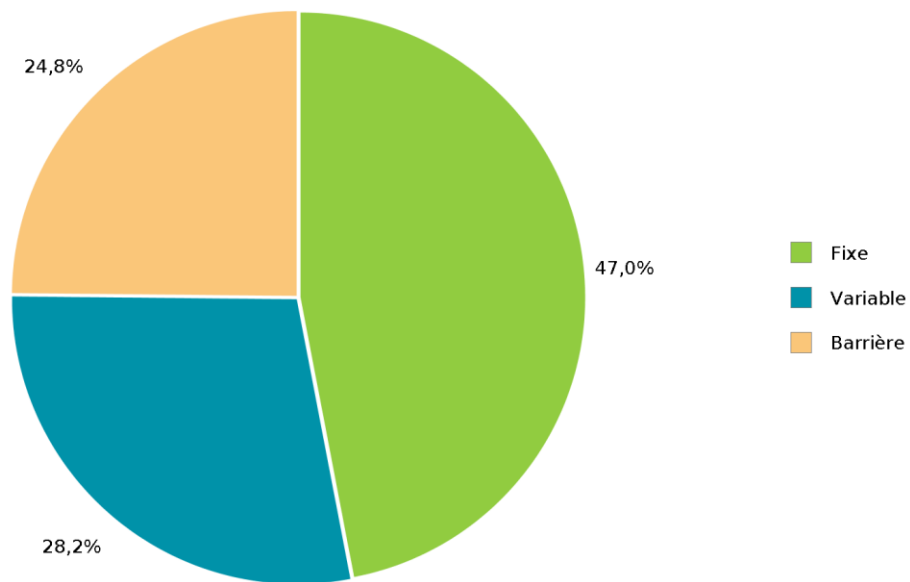


La dette correspond aux différents travaux de réfection des réseaux et surtout le remplacement de tous les branchements plomb.

## Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	201 243.31 €	46,98 %	4,78 %
Variable	120 690.22 €	28,18 %	0,07 %
Barrière	106 410.58 €	24,84 %	3,81 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>428 344.11 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,21 %</b>

La structure de la dette est saine et ne comporte aucun emprunt toxique.



## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

D'une façon identique à celui de l'eau, ce budget annexe peut être le dernier à faire l'objet d'un débat et d'un vote en 2016.

### **BILAN 2015 :**

Ce budget est largement équilibré par des excédents antérieurs reportés.

Le résultat de fonctionnement déficitaire de 4 000€ est largement couvert par l'excédent de fonctionnement reporté et le résultat à affecter s'élève à 135 000€.

En investissements, le résultat est excédentaire de 50 000€. Avec un déficit antérieur reporté, le résultat à reporter est de 24 000€.

La principale ressource vient du reversement de la taxe d'assainissement par notre prestataire qui exploite et facture également le réseau d'eau.

La principale charge correspond au versement à Clermont Communauté de la participation aux frais de fonctionnement de la station d'épuration pour plus de 155 000€.

Peu d'investissements sauf l'entretien courant des réseaux.

### **PERSPECTIVES 2016 :**

Peu d'évolution dans les recettes, notre prestataire facture environ 260 000 m3 avec une faible évolution ces dernières années.

Les charges augmentent, dues au reversement aux frais de fonctionnement de la station d'épuration soit une augmentation nouvelle de 6.5% pour 2016 environ 170 000€.

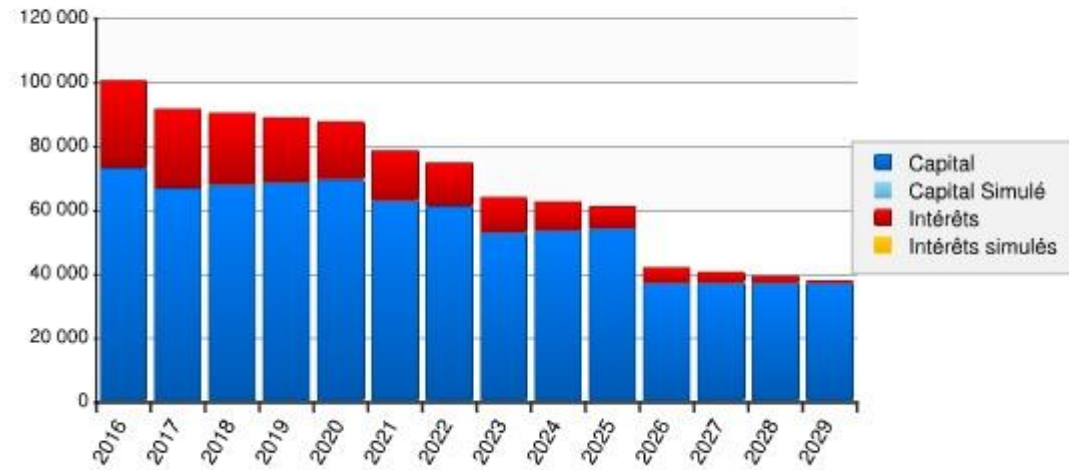
Les investissements porteront sur les travaux des rues Pépinière et Victoria avec un emprunt d'équilibre de 200 000€.



## La dette :

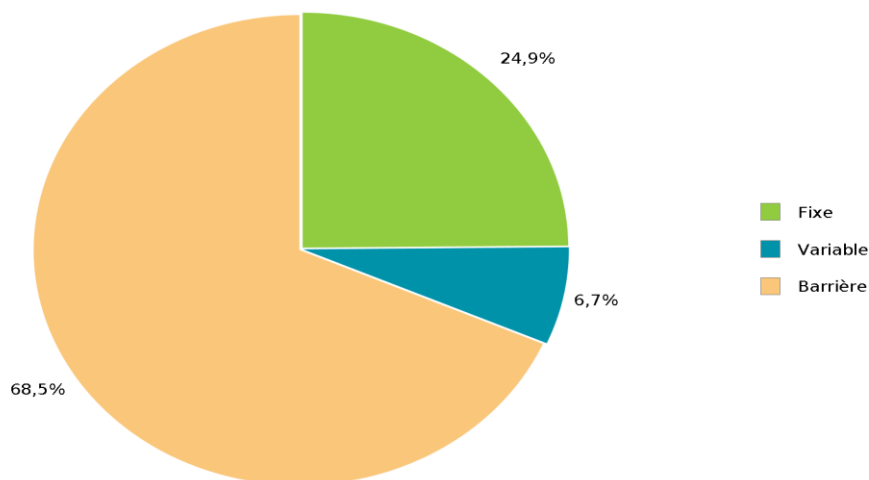
Comme pour le budget de l'eau, la dette correspond à la réfection des réseaux.

### Flux de remboursement



### Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	187 607.38 €	24,86 %	4,09 %
Variable	50 410.84 €	6,68 %	0,07 %
Barrière	516 706.83 €	68,46 %	3,81 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>754 725.05 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,63 %</b>



Aucun emprunt toxique dans cette structure de dette.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 des budgets annexes Eau et Assainissement.

**N° 2016/015**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de ce dernier.

En application de l'article 107 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Maire des communes de plus de 3 500 habitants doit désormais présenter au Conseil Municipal, un Rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport, joint, en annexe, vise à informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires à fixer et d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif. Il doit notamment reprendre les engagements pluriannuels envisagés sur la commune ainsi que les éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, le ROB fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, si le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne toujours pas lieu à un vote, il est désormais obligatoire de prendre acte de sa tenue en Conseil Municipal par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal :

- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

**N° 2016/016**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**  
**BUDGETS ANNEXES**

**EAU**

Les travaux réalisés Rue de la Pépinière et Rue Victoria comportent une réfection des réseaux d'eau. Néanmoins, il vous est proposé de ne pas modifier la part communale du tarif unitaire de l'eau, soit 0.50euros/M3 pour 2016 et d'appliquer un tarif dégressif pour les consommations supérieures à 5 000 M3

**ASSAINISSEMENT**

Le service assainissement de CLERMONT-COMMUNAUTE connaît une évolution importante puisque à partir de 2016, il est créé une Régie Directe de l'exploitation de la station d'épuration : Régie autonome d'assainissement communautaire dotée uniquement de l'autonomie financière.

La ressource principale du budget de la Régie est constituée de la redevance appelée auprès des communes raccordées au réseau d'épuration de la station des Trois Rivières.

La redevance appelée auprès des Communes de l'agglomération devrait progresser de 6.50% en 2016 par rapport à 2015, soit environ 166 000€.

Néanmoins, il est proposé de maintenir la part communale du tarif unitaire de l'assainissement à 1.20€ /M3.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2016

**N° 2016 / 017**  
**GARANTIE D'EMPRUNT**  
**Construction de 3 pavillons « Lotissement l'Oclède »**  
**Contrat de prêt 41647**

Rapport de Monsieur le Maire,

En vue de la construction de 3 pavillons « Lotissement l'Oclède » à Royat, Auvergne Habitat va souscrire un contrat de prêt N° 41647 auprès de la CDC pour lequel il est sollicité la garantie de la Commune de ROYAT à hauteur de 40 % pour les contrats PLAI.

Il est précisé qu'Auvergne Habitat a demandé la garantie complémentaire au département (20% pour les contrats PLUS et de 50% pour les contrats PLAI) et la garantie complémentaire à CLERCO (40% pour les contrats PLUS et de 25% pour les contrats PLAI).

Ce contrat de prêt présente les caractéristiques suivantes

<b>Contrats</b>	<b>N°</b>	<b>Ligne de prêt</b>	<b>Montants</b>
PLUS	41647	5115288	174 923 €
PLUS FONCIER	41647	5115289	55 704 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. LE MAIRE à signer cette garantie au contrat de prêt.

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 2298 du Code civil,

**Vu le Contrat de Prêt N° 41647 en annexe** signé entre AUVERGNE HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Conseil Municipal de Royat, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 230 627 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°41647 constitué de deux lignes de prêts.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**N° 2016 / 018**

**GARANTIE D'EMPRUNT**

**Construction de 3 pavillons « Lotissement l'Oclède »**

**Contrat de prêt 41649**

Rapport de Monsieur le Maire,

En vue de la construction de 3 pavillons « Lotissement l'Oclède » à Royat, Auvergne Habitat va souscrire un contrat de prêt N° 41649 auprès de la CDC pour lequel il est sollicité la garantie de la Commune de ROYAT à hauteur de 25 % pour les contrats PLAI.

Il est précisé qu'Auvergne Habitat a demandé la garantie complémentaire au département (20% pour les contrats PLUS et de 50% pour les contrats PLAI) et la garantie complémentaire à CLERCO (40% pour les contrats PLUS et de 25% pour les contrats PLAI).

ce contrat de prêt présente les caractéristiques suivantes

Contrats	N°	Ligne de prêt	Montants
PLAI	41649	5115290	94 835 €
PLAI FONCIER	41649	5115291	20 649 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. LE MAIRE à signer cette garantie au contrat de prêt.

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 2298 du Code civil,

**Vu le Contrat de Prêt N° 41649 en annexe** signé entre AUVERGNE HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Conseil Municipal de Royat, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 115 484 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°41649 constitué de deux lignes de prêts.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2016 / 019

**TRAVAUX EXTENSION/RENOVATION ROYATONIC**

Rapport de Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet d'extension/rénovation du Centre Thermoludique « ROYATONIC » des négociations ont eu lieu avec les différents partenaires pour finaliser un plan de financement.

L'opération permettra notamment la réalisation d'un nouveau bassin d'activités extérieurs, la création d'un village « nordique » extérieur et le réaménagement d'une partie des locaux dédiés aux soins.

Après consultation des différents partenaires, le plan de financement pourrait être arrêté comme suit :

- Dépenses	4 000 000 € HT
- Recettes	
- Clermont Communauté	400 000 €
- Région Auvergne	450 000 €
- Département Puy-de-Dôme	367 250 €
- Etat (ADEME)	100 000 €
- autofinancement et emprunt ROYATONIC	2 582 750 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions) décide :

- **d'approuver** le plan de financement ci-avant précisé pour permettre la réalisation des travaux nécessaires à l'extension/rénovation du Centre Thermoludique ROYATONIC

N° 2016 / 020

**MOTION D'OPPOSITION AU PROJET  
DE FERMETURE DES COMMISSARIATS  
DE GERZAT ET COURNON D'AUVERGNE**

Rapport de Monsieur le Maire,

Considérant le projet de fermeture des Commissariat de Gerzat et de Cournon d'Auvergne,

Considérant l'importance du maintien de ces structures de proximité pour assurer la sécurité publique,

Considérant qu'il est indispensable de conserver un service public de qualité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'approuver** la motion jointe en annexe.

### **MOTION D'OPPOSITION AU PROJET DE FERMETURE DES COMMISSARIATS DE GERZAT ET COURNON D'Auvergne**

« Par une circulaire du 16 décembre 2015, le Directeur Central de la Sécurité Publique a missionné le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme pour une réorganisation des services territoriaux. Il est préconisé la fusion de la circonscription de sécurité publique de Clermont-Ferrand avec celle, limitrophe de Cournon-d'Auvergne et Gerzat. Cette circulaire a eu une diffusion plus que limitée pour ne pas dire plus, ce qui a motivé la colère justifiée chez les élus concernés, découvrant ces fermetures dans la presse.

Officiellement le département du Puy-de-Dôme aurait trop d'effectifs de policiers et les communes couvertes par ces commissariats pas assez d'affaires pour justifier la présence d'un commissariat. Or, à Cournon-d'Auvergne, le commissariat est au cœur d'une zone de 36 000 habitants couvrant outre sa ville d'implantation, Le Cendre, Lempdes et Pérignat-lès-Sarliève, avec tous leurs quartiers résidentiels, commerces, zones industrielles ou encore le Zénith. Celui de Gerzat couvre aussi Cébazat et Aulnat, soit une zone de 21 600 habitants, des zones industrielles comme le parc Logistique ou la zone de Ladoux, mais aussi l'aéroport international. Gerzat est à 8 km du commissariat avenue de la République et Cournon-d'Auvergne à 15 km. On peut raisonnablement s'interroger sur les délais d'interventions si ces deux structures doivent fermer !

**Désengagement de l'Etat** : depuis plus de dix ans, l'Etat se désengage des territoires en question notamment en matière de présence policière. En 12 ans, 14 postes de police ont fermé sur l'arrondissement de Gerzat. Tout se « recentralise » à Clermont-Ferrand pour raisons budgétaires.

**Discours de l'Etat à géométrie variable** : mais au-delà de l'aspect financier, on peut noter le côté paradoxal de la mesure. On peut s'étonner de l'annonce de la sécurité comme priorité nationale par le Président de la république dans ses derniers vœux et ces fermetures sans concertation.

**Concertation avec les élus** : déjà choqués d'apprendre ces mesures par la presse, les Maires des communes concernées n'ont à aucun moment été consultés. Il n'est pas acceptable que les Maires, responsables de la sécurité dans leur commune et officiers de police judiciaire, soient laissés de côté. Il est nécessaire qu'ils soient associés en priorité dans toutes les réflexions touchant à la sécurité publique.

**Maintien des effectifs** : si le maintien de ces deux structures est primordial, il est indispensable aussi qu'elles puissent agir dans les meilleures conditions avec un nombre suffisant de fonctionnaires affectés. On reproche bien souvent aux Collectivités Territoriales leurs effectifs « pléthoriques » notamment dans le domaine de la Police Municipale. Mais ce n'est bien souvent que la conséquence de la baisse des effectifs de la Police nationale pour des missions qui parfois ne relèvent pas de leur compétence. Que ce soit pour l'impôt « Etat » ou l'impôt « local », le pourvoyeur est toujours le même : le contribuable. En l'espèce, cela revient à transférer une nouvelle fois aux municipalités ce qui doit être du ressort de l'Etat.

**Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Royat demande :**

- 1/ **que l'Etat assure la sécurité et la tranquillité de chaque citoyen en tout lieu du territoire départemental, qui est l'une de ses missions régaliennes et cesse de se désengager,**
- 2/ **la réaffirmation de la sécurité comme priorité dans les communes péri-urbaines,**
- 3/ **qu'une concertation soit établie avec les Communes concernées,**
- 4/ **et qu'au-delà de la pérennité demandée des deux commissariats, ces derniers soient maintenus avec les effectifs actuels.**

**N° 2016 / 021**

**MOTION D'OPPOSITION AUX PRESCRIPTIONS**  
**EDICTEES PAR LES TEXTES**  
**LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Rapport de Monsieur le Maire,

Considérant l'ensemble des prescriptions édictées par les textes législatifs et réglementaires,

Considérant les contradictions voire les impossibilités techniques résultant des modifications trop rapides des obligations prévues par les textes,

Considérant les coûts générés,

Considérant les capacités financières des communes,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la motion jointe en annexe



**N° 2016 / 022**  
**RMECTR**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**RESULTATS 2015.**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dépenses réalisées	3 286 469.46	3 152 891.78
Recettes réalisées	3 377 069.18	3 259 417.27
Résultats	90 573.72	112 297.74
Résultats au 01/01/2015	112 297.74	37 860.99
Résultats à reporter au 01/01/2016	202 871.46	144 386.48
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réalisées en 2015	502 248.66	468 917.68
Recettes réalisées en 2015	411 247.43	618 170.58
Résultats	-91 001.23	149 522.90
Résultat antérieur reporté	-32 088.74	-181 341.64
Résultat à reporter au 1/1/2016	-123 089.97	-32 088.74

**CONSTAT D'ENSEMBLE**

Globalement on constate une augmentation des recettes de fonctionnement de 3,6 % et une croissance des dépenses de 4,2 %.

Le résultat positif est de 90 573 €.

Ce résultat permet de reporter 79 781 € en recettes de fonctionnement sur le budget de 2016.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.**

Le chiffre d'affaires progresse de 5,3 %

- Recettes bains + 9,02 %
- Recettes SPA - 9,02 %
- Recettes boutique + 22,02 %

Depuis 2010 la fréquentation des bains est passée de 152 887 visiteurs à 187 510 soit une progression de 24,64%. (2015 connaît une fréquentation des bains équivalente 2014. (Moins 0.7%).

Compte tenu du stock de bons cadeau, de l'augmentation des tarifs en novembre 2014 et d'un objectif de fréquentation inchangé de 185 000 visiteurs dans les bains ; l'objectif fixé pour 2015 est atteint.

Le produit bain est à son maximum et sans les investissements projetés Il est vraisemblable que la fréquentation ne dépasse pas les 190 000 entrées annuelles

L'objectif 2016 visera à mieux répartir la fréquentation en période bleue et maîtriser celle de la période rouge.

Des propositions commerciales seront adressées aux les Comités d'Entreprise et différentes associations ; entrées bains et cours d'aquagym à prix attractifs certains jours de la semaine par exemple.

La fréquentation du SPA connaît une légère baisse de 5.18 % par rapport à 2014. Cela est dû principalement à l'absentéisme, l'inadéquation des ressources disponibles (nombre de cabines, vestiaires) par rapport à la croissance de la demande et un allongement de la durée des soins destiné à améliorer la qualité des prestations.

La baisse des soins en 2015 est surtout due à la baisse des soins visage Sothys et des soins corps Equatoria. Le nombre de massage a toutefois progressé.

Enfin les résultats très encourageants de la boutique sont le fruit d'un travail de terrain. Ils démontrent la nécessité d'augmenter la surface de vente.

Il est à remarquer que les produits constatés d'avance représentent un chiffre d'affaires de 1 million d'euros

#### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.**

Les dépenses de fonctionnement progressent globalement de 4.23 %.

- Les charges à caractère général diminuent de 0.20 %. Ce résultat est dû notamment à la baisse du coût du chauffage et de la consommation d'eau ; suite de l'installation du déchloramineur.
- Frais de personnel et charges salariales. Augmentation de 10.7 %.  
Les congés de maladie, les indemnités de licenciement et deux ruptures conventionnelles sont à l'origine de cette progression. A un moindre niveau la création d'un poste de DRH et de Direction opérationnelle suite à la réorganisation du centre participe à cette progression. Enfin elle est également dû à l'augmentation du nombre d'ETP.  
La masse salariale représente 56.00% du chiffre d'affaires. Si ce chiffre parait important il faut rappeler que Royatonic est une régie municipale qui interdit le bénéfice des régimes de réduction des charges du type loi Fillon par exemple.  
Le SPA est une activité essentiellement de main d'œuvre.  
Enfin les impayés qui représentent près de 50 000 € en 2015 diminuent d'autant le dénominateur du calcul du ratio.
- Charges financières, en baisse de 0.6 %. Légère baisse des intérêts.
- Dotations aux provision et amortissements. Baisse de 6.7 %

#### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes baissent de 33.00 %. Outre le virement de la section de fonctionnement de 112 297.74 € le recours à l'emprunt a été réduit par suite du retard pris sur les travaux d'aménagement du SPA. (Dossier administratif)

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.**

Ces dépenses progressent de 7.01 %.par rapport au réalisé 2014 mais sont inférieures au budgété 2015. ( – 22.75 %).

- Remboursement des emprunts plus 13.70 %
- Baisse de la dotation aux amortissements de 6.75%.

Les dépenses de maintenance du bâtiment ont été réalisées conformément aux prévisions ainsi que les dépenses de modernisation des « process ».

Les dépenses de développement commercial indispensables à la progression du chiffre d'affaires : agrandissement du SPA salle de fitness, agencement boutique, mise en place de modulaires ; n'ont pas été réalisées.

## **LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2016**

- Objectif pour la fréquentation bain 185 000 entrées.
- Prise en charge de la filière des grottes rouges
- Développement des activités de bien être (remise en forme et activités physiques dans le bâtiment Asclépios. Ces activités seraient offertes aux curistes).
- Maitrise de la masse salariale.
- Développement des ventes boutique
- Réalisation du projet d'agrandissement du SPA.
- Recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

**N° 2016 / 023**

**RMECTR**

**MISES A JOUR DE LA GRILLE DES INDICES  
DES REMUNERATIONS**

Rapport de Monsieur le Maire,

Deux mesures d'actualisation sont proposées au conseil municipal :

1) Le transfert de la gestion de la source des Grottes Rouges qui alimente en eau thermale le centre Royatonic, de la commune à la régie Royatonic nécessite de créer un poste d'assistant responsable technique.

Pour ce faire la grille des indices de rémunération nécessite de créer une nouvelle fonction d'ASSISTANT RESPONSABLE TECHNIQUE, avec le coefficient 311.

2) Afin de fluidifier la gestion des carrières et de tenir compte de l'élargissement des responsabilités il est proposé de créer un deuxième échelon avec un coefficient 613 pour le poste de RESPONSABLE CENTRE DE BIEN-ETRE.

Après examen et vu l'avis favorable du Conseil de Régie dans sa séance du 23/02/2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner** son accord pour la mise à jour de la grille des rémunérations du personnel de Royatonic, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016

N° 2016 / 024

RMECTR

**PRIME D'ASTREINTE TECHNIQUE**  
**GESTION FILIERE GROTTES ROUGES**

Rapport de Monsieur le Maire,

Le transfert de la gestion de la source des grottes rouges qui alimente en eau thermale le centre Royatonic ; de la commune à la régie Royatonic nécessite de mettre en place un régime d'astreinte pour le personnel technique.

Le personnel du service technique affecté à cette gestion doit assurer, selon un roulement, une astreinte jour et nuit. En contrepartie, il percevra une prime d'astreinte calculée de la manière suivante :

- Sur un jour normal en semaine : 11 € bruts,
- Sur un jour de repos et/ou un samedi : 38 € bruts,
- Sur un dimanche et/ou un jour férié : 47 € bruts.

Après examen et vu l'avis favorable du conseil de régie dans sa séance du 23/02/2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **de donner** son accord pour l'instauration d'un régime d'astreinte pour le personnel du service technique de Royatonic.

N° 2016 / 025

RMEMR

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

1) RESULTATS SAISON 20125

Avec un allongement de la saison thermale d'une semaine, la fréquentation a connu une faible augmentation + 0.56 %. (9467 curistes en 2015 et 9414 en 2014)

FONCTIONNEMENT	2015	2014
Recettes	5 181 567.96	5 172 510.06
Dépenses	5 165 982.31	4 945 690.81
Résultats 2015	15 585.65	226 819.25
Déficit au 01/01/2015	-1 006 228.24	-1 233 048.02
Déficit à reporter au 01/01/2016	<b>990 642.59</b>	<b>1 006 228.24</b>
INVESTISSEMENT		
Recettes	732 522.01	704 927.58
Dépenses	737 176.42	776 341.97
Résultats 2015	-4 654.41	-71 414.39
Résultat au 01/01/2015	573 515.79	644 930.18
Résultat à reporter 01/01/2016	<b>568 861.38</b>	<b>573 515.79</b>

Les recettes de fonctionnement progressent très légèrement + 0.2% (8 073,90)

Les dépenses de fonctionnement connaissent une plus forte progression + 4.25 % (220 291.5 €)

Le résultat positif de 15 585.65 € est inférieur à celui de 2015.

Les postes qui connaissent une forte augmentation :

- PRODUITS D'ENTRETIEN : + 47 % (42 000.00 €)

Après les travaux d'intersaison sur le réseau Eugénie et l'avancement d'une semaine de l'ouverture de la saison, le temps disponible pour tester les nouvelles installations et définir les procédures adaptées a été insuffisant. Cela a entraîné une forte augmentation de la consommation des produits de désinfection.

Après des non conformités constatées sur le réseau Eugénie en début de saison, pour les soins de catégorie 3, un retour à la normale a été obtenu vers la mi-mai et ensuite des contaminations localisées aux postes de soin sont été constatées du 21/07 au 10/08.

Du mois d'août jusqu'à la fin de la saison il n'y a pas eu de nouvelles non conformités décelées sur l'UDI Thermes.

- SALAIRES ET CHARGES + 4.20% (+121 683)

L'augmentation de ce poste est due, d'une part, à l'allongement de la saison thermale d'une semaine supplémentaire au mois de mars et d'autre part à une fréquentation très importante au cours des dernières cures qui a entraîné une augmentation des heures supplémentaires rémunérées. Compte tenu de la période il n'a pas été possible de proposer aux personnels des récupérations.

## **2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

### **SECTION FONCTIONNEMENT.**

#### **1) Recettes de fonctionnement :**

Objectif : augmentation des recettes par rapport au budget primitif 2015 de 90.000 €.

- Augmentation de la fréquentation de 1 % : impact recettes bains
- Facturation à la Mairie du personnel mutualisé
- Location salle et matériel
- Recettes exceptionnelles reversement suite à contentieux.
- Ventes boutique

#### **2) Dépenses de fonctionnement**

- Charges à caractère général : + 118 975 €  
Deux primes d'assurance payées en 2016 (prime 2015 non appelée et prime 2016).  
Location immobilière 15 000 € frais de parking St Victor pour le personnel.  
En contrepartie baisse des dépenses de publicité et des fournitures non stockables (produits d'entretien).
- Maitrise de la masse salariale. : objectif - 200 000 €  
Fin du versement de 130 000 € / an suite à contrôle URSSAF.

Recadrage sur les débordements 2015 en heures supplémentaires (Gestion de la modulation).

Prise en charge de 50 % des cotisations de complémentaire santé ; Obligation législative.

- Stabilité des charges de gestion et des frais financiers
- Dotation aux amortissements prise en compte des investissements 2015 + 14 000 €

## **SECTION INVESTISSEMENT**

### **1 °Dépenses d'investissement.**

✓ Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la poursuite de la remise à niveau de nos installations techniques, en particulier des réseaux d'eaux minérales : **EUGENIE** :

- Amélioration de l'hydraulicité, modification du process de réchauffage de la ressource pour le bâtiment AESCLEPIOS, modifications du process de distribution pour le bâtiment des Thermes.
- Changement d'équipements de soins.
- Intervention sur le forage.
- Réalisation d'un process semi-automatique de désinfection,

#### **AURALINE** :

Réfection des stockages et du process de distribution, intervention sur le forage.

✓ Elles concernent également les autres produits thermaux par le biais du lancement d'études sur :

- **Le gaz thermal** : étude de faisabilité et assistance sanitaire à maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution,
- **Les boues thermales** : audit de fonctionnement et préconisations.

➤ Et différents aspects réglementaires :

- Etude de faisabilité sous forme d'APS pour les effluents et récupération d'énergie,
  - Radioactivité naturelle
  - APD pour la sécurité incendie,
  - Dossier ADAP (accessibilité)
- Enfin différents travaux de maintenance des bâtiments : étanchéité, peinture, carrelage, réfection toiture, maintenance équipements de soins.

Dépenses auxquelles on doit ajouter la dotation aux amortissements et le remboursement des échéances d'emprunt.

### **2° Recettes d'investissement.**

Les investissements seront financés par un emprunt de 400 000 €

Le reste des recettes est composé des amortissements des immobilisations, et des subventions et du report sur l'exercice 2015 du résultat positif d'investissement au 31/12/2015. (573 515.79 €)

## **CONCLUSION :**

Les orientations budgétaires envisagées permettent, sauf imprévu, d'obtenir un résultat positif de 100 à 110 000 € sur l'exercice 2016.

Après examen et suite à l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation, dans sa séance du 17/02/2016, il est proposé au conseil municipal de donner son accord aux orientations budgétaires 2016 ci-dessus présentées.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

**N° 2016 / 026**

**RMEMR**

### **MISE A JOUR DES TARIFS 2016**

Tarifs soins en €

<b>Prestation – Prix unitaire (1)</b>	<b>Sce Club Eugénie</b>	<b>Sce Classique Auraline</b>	<b>Sce AESCLEPIOS</b>
Soin d'Hydrothérapie			
- Piscine	10	10	10
Soin Confort			
- Lit de Flottaison Plénitude	35	35	35
Entrée vestiaire	15	15	15

(1) Entrée vestiaire exigée pour tout achat de prestations à l'unité sauf pour les titulaires d'un forfait.

Tarifs Boutique en €

<b>Nouveau Produits – Saison 2016</b>	<b>Prix unitaire TTC en €</b>
<b>Articles de cure</b>	
	13,90
• Bonnet de bain Femme avec motifs	13,90
• Bonnet de bain Femme avec pois	9,90
• Bonnet Eponge	8,90
• Bonnet de bain Femme Couleurs	19,10
• Chaussures Pina Ladie's slipper	
• Ultreicht clog :	14,90
-Modèle homme	14,90
-Modèle femme	



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brighton blanche</li> <li>• Verre de cure (plastique)</li> </ul>	<p>14,90</p> <p>2,00</p>
<p><b>Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Serviette « Invité »</li> <li>• Crayon papier</li> <li>• Peluche</li> <li>• Chapeau</li> <li>• Jeux enfants</li> <li>• Sac à dos</li> <li>• Diffuseur parfum</li> <li>• Mug Royat</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Carte pass' Activités Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donne accès à l'ensemble des activités santé proposées par l'établissement thermal aux titulaires d'un forfait <b>pendant la durée de la cure</b> (soit 12 ateliers santé maxi).</li> <li>• Procure une réduction de 20% sur <b>une séance</b> découverte du lit de flottaison plénitude soit 28€ la séance au lieu de 35€, <b>aux titulaires d'un forfait pendant la durée de la cure.</b></li> </ul>	<p>3,50</p> <p>3,00</p> <p>10,90</p> <p>8,90</p> <p>2,00</p> <p>10,00</p> <p>11,75</p> <p>8,20</p> <p>36</p>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner** son accord sur les tarifs 2016 ci-dessus.

**N° 2016 / 027**

**RMEMR**

**COTISATION CNETH 2016**

Lors de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2015 à Gréoux Les Bains, le montant des cotisations suivantes a été fixé :

- Recherche Médicale : 1,50 €
- Communication Collective : 1,50 €
- Fonctionnement : 1,50 €

Ces cotisations sont calculées sur la base du nombre d'assurés sociaux reçus en 2015 (8855).

Après examen et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **de donner** son accord sur le paiement des cotisations ci-dessus.

N° 2016 / 028

RMEMR

**RECRUTEMENT D'ÉDUCATEURS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Rapport de Monsieur le Maire,

La pénurie des masseurs kinésithérapeutes intéressés par le milieu thermal et la volonté de notre part d'offrir au patient un soin qui s'approche au mieux de l'exigence thérapeutique que son état requiert, nous a fait prendre un tournant décisif cette année dans l'encadrement des Piscines.

Le soin Piscine CODE 201 sera pris en charge par des Professeurs d'activité physique adaptée diplômés. Ils bénéficieront d'une formation « Techniques de soins en Piscine » par Monsieur Gérard GAZEAU, Kinésithérapeute Thermal et Formateur durant la matinée du 24 Mars 2016.

Après examen et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **de donner son accord** sur l'embauche de Professeurs d'Activité Physique Adaptée diplômés en remplacement de masseurs kinésithérapeutes.

**RMEMR**

**N° 2016 / 029**

**FORMATION DES PERSONNELS DE SOINS :  
23 MARS 2016**

Rapport de Monsieur le Maire,

Une journée de formation aux soins thermaux sera consacrée à tous les agents de soins de l'Établissement Thermal de Royat sur la journée complète du 23 Mars 2016.

Cette formation sera encadrée par la société THERMACTION et se décomposera d'une partie théorique en salle le matin avec la participation du Dr Morel, d'un déjeuner pris en commun sur le temps de midi et d'une partie pratique l'après-midi dans les services de soins (formation pratique, essais des soins, visites des services ....).

Un petit livret, validé par des médecins thermaux et résumant la totalité des soins, sera délivré au personnel à l'issue de la formation.

L'impression de ce livret sera assurée par l'imprimerie Color Team- 27, rue des Ronzières – 63000 CLERMONT-FERRAND pour une dépense de 785,00 € HT les 300 exemplaires.

Après examen et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité  
- **de donner** son accord sur cette dépense.

**N° 2016 / 030**

**RMEM PRIME PARTICIPATIVE**

Compte tenu des résultats enregistrés durant la saison 2015, il est possible d'octroyer une prime participative au personnel satisfaisant aux conditions suivantes :

Etre présent dans les effectifs de la RMEMR pour les salariés permanents au 31/12/15 et avoir effectué la saison thermale 2015 en entier,

- Avoir travaillé plus de 4 mois pour les salariés saisonniers
- En sont exclus tous les CDD.

La Commission paritaire réunie le 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition. Son montant est de 200 € net.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner** son accord pour le versement de cette prime selon les modalités ci-avant définies.

**N° 2016 / 031**

**RMEMR**

**Revalorisation du coefficient 225**

Avec l'augmentation régulière du SMIC (+ 0,6% au 1/1/2016), l'écart entre le coefficient 219 (1) et le coefficient 225 (2) s'est réduit.

En accord avec les membres de la Commission Paritaire réunie le 29 février 2016, il est proposé une revalorisation du coefficient 225, passant ainsi de 225 à 230

Votre accord est sollicité pour la revalorisation de ce coefficient pour les catégories suivantes :

- 1/ - Postes Agent De Service Thermal 1<sup>ème</sup> échelon
  - Agent d'entretien 1<sup>ème</sup> échelon
  - Ouvrier du service linge 1<sup>er</sup> échelon
  - Ouvrier service boue 1<sup>er</sup> échelon.
  
- 2/ - Postes d'Agent Soignant Thermal 1<sup>er</sup> échelon
  - Agent De Service Thermal 2<sup>ème</sup> échelon
  - Agent d'entretien 2<sup>ème</sup> échelon
  - Porteur de linge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de revaloriser** le coefficient 225 (passage à 230) pour les catégories de personnel évoquées ci-avant.

**RMEMR**

**FRÉQUENTATION THERMALE FRANÇAISE**

**POUR INFORMATION**

La fréquentation 2015 est en hausse de 2,44% sur l'ensemble des Stations Thermales Française (563.000 curistes).

En données comparables, l'année 2015 a enregistré 13.397 curistes supplémentaires. Cette nouvelle progression doit être mise en regard des évolutions atypiques : Balaruc (nouvel établissement +5595), Cambo (Saison complète +7882), Nérès (Saison complète +1395) soit au total +14872.

L'ensemble constitué des 86 autres Stations est donc en très légère baisse avec une situation clivante (43 Stations sont en baisse et 42 en hausse)